

Annexe n°2 à l'arrêté délimitant les zones de frayères, d'alimentation et de croissance de la faune piscicole du département des Côtes-d'Armor en application de l'article L432-3 du code de l'environnement

INVENTAIRE DES ZONES DE FRAYERES DES POISSONS DE LA LISTE 2

Inventaire des parties de cours d'eau ou de leurs lits majeurs dans lesquelles ont été constatées la dépose et la fixation d'œufs ou la présence d'alevins de l'espèce au cours de la période des dix années précédentes.

Espèces de la liste 2-poissons fixées par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du code de l'environnement et présentes dans le département des Côtes-d'Armor : brochet, grande alose.

côtières de la Rance (nc) au Trieux (c)

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval
Brochet	plan d'eau du Bois Joli	du pont de la Brosserais, commune TREMEREUC	au barrage de Bois-Joli, commune PLOUBALAY
Brochet ; Grande Alose	l'Arguenon	du barrage de la Ville Hatte, commune PLEVEN et PLOREC-SUR- ARGUENON	Au vieux pont de Plancoët, commune PLANCOET
Brochet	l'Arguenon	de la confluence avec la Rosette, commune JUGON-LES-LACS	au barrage de la Ville Hatte, commune PLEVEN et PLOREC-SUR- ARGUENON
Brochet	la Rosaie	de la N12, commune DOLO	à l'étang de Jugon, commune DOLO
Brochet	la Rosette	de la D19, commune MEGRIT	à l'aval du plan d'eau de Jugon, commune JUGON-LES-LACS
Grande Alose	le Gouessant	Du barrage de Pont-Rolland, communes MORIEUX et HILLION	Au déversoir du moulin Rolland, communes MORIEUX et HILLION
Grande Alose	le Gouët	du barrage de Saint-Barthélémy, communes LA MEAUGON et PLOUFRAGAN	A la mer, commune PLERIN
Grande Alose	le Leff	de sa confluence avec le ruisseau d'Yvias, commune YVIAS	A la mer, commune PLOURIVO
Grande Alose	le Trieux	de sa confluence avec le Frouit, commune POMMERIT-LE-VICOMTE	A la mer, commune QUEMPEL-GUEZENNEC
Brochet	Plan d'eau de Saint-Barthélémy	de la Côte Boto, commune PLOUFRAGAN	au barrage de Saint-Barthélémy, communes LA MEAUGON et PLOUFRAGAN

côtiers du Couesnon (c) à la Rance (c)

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval
Brochet	Etang de Néal	De l'amont de l'étang, commune PLOUASNE	À la confluence avec le plan d'eau de Rophémel, commune PLOUASNE
Brochet ; Grande Alose	la Rance	de sa confluence avec le Linon, commune EVRAN	À l'écluse du Châtelier, commune SAINT-SAMSON-SUR-RANCE
Brochet	le Linon	de la limite départementale, commune SAINT-JUDOCE	à sa confluence avec la Rance, commune EVRAN
Brochet	Plan d'eau de Rophémel	De l'amont du plan d'eau, communes GUENROC et GUITTE	Au barrage de Rophémel, communes GUENROC et PLOUASNE

**côtiers du Trieux (nc) à la pointe de
Bloscon**

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval
Grande Alose	le Jaudy	de sa confluence avec le ruisseau de Kerogan, commune BEGARD	À la mer, commune LA ROCHE DERRIEN
Grande Alose	le Léguer	du pont de la RD 74, commune LE VIEUX-MARCHE	Au pont de Sainte-Anne, commune LANNION

**le Blavet de sa source à
la mer**

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observations
Brochet	canal de Nantes à Brest	de la limite départementale avec le Finistère, commune LE MOUSTOIR	à la limite départementale avec le Morbihan, commune MUR-DE-BRETAGNE	Y compris la retenue de Guerlédan
Brochet	Etang de Kerné-Uhel	de l'amont de l'étang, communes LANRIVAIN et PEUMERIT-QUINTIN	au barrage de Kerné-Uhel, commune LANRIVAIN et TREMARGAT	
Brochet	Etang du Coronc	de l'amont de l'étang, commune GLOMEL	au barrage, commune GLOMEL	